

*DEVELOPPER un argumentaire en direction de différents publics rencontrés pour que la fonction de DDEN leur soit plus explicite et qu'ils puissent contribuer à leur tour au recrutement de nouveaux DDEN.*

### **ELUS d'une commune**

Le côté officiel de la fonction, le service public, la sécurité des locaux, la laïcité peuvent être des sujets pour aider à cerner la fonction du DDEN.

Il est important de préciser que le rôle du DDEN n'est pas d'être dans le « jugement » mais il est plutôt un « collaborateur », un facilitateur, un lanceur d'alerte si besoin, sur la qualité des équipements ou la sécurité et qu'il peut favoriser le lien entre les différents partenaires et apaiser les conflits.

### **PARENTS élus**

Le DDEN va veiller aux bonnes conditions d'accueil pour leurs enfants, à l'école, dans leur classe, le restaurant scolaire et les activités périscolaires, la propreté des lieux, y compris extérieurs, la sécurité des accès à l'école, les transports scolaires... Son rôle est de constater et d'informer les autorités ad hoc, faire ou soutenir des propositions. Le temps consacré à la fonction de DDEN est à minima de 3 présences lors des conseils d'écoles.

### **ENSEIGNANTS**

Le DDEN, lors de ses visites officielles à l'école, a un regard sur les effectifs d'élèves, l'absentéisme des élèves, les crédits alloués par la commune, la recherche de financements pour aider la réalisation des projets, la qualité des outils de travail (outils numériques), les relations avec la municipalité (travaux) et l'administration de l'Éducation Nationale (échanger sur un problème grave rencontré dans l'école, violences, menaces par ex)

Le rôle du DDEN est d'être attentif et à l'écoute, d'être une personne ressource, d'établir une relation de confiance.

### **ASSOCIATIONS**

Être DDEN est un engagement citoyen pour la défense de l'école publique. Le DDEN visite les écoles et peut apporter sa connaissance du secteur associatif, notamment des associations agréées par l'Éducation nationale, dites « associations complémentaires de l'école », ou encore impulser des partenariats avec les associations dans l'environnement scolaire. Actifs et retraités peuvent poser leur candidature à la fonction de DDEN, sous réserve des conditions civiles d'éligibilité. Le temps consacré à la fonction de DDEN est à minima de 3 présences lors des conseils d'écoles.

### **CENTRES SOCIAUX**

Être DDEN est un engagement citoyen pour la défense de l'école publique. La connaissance du centre social est un atout pour créer des liens de partenariats école/centre social et favoriser la fréquentation de lieux éducatifs pendant les temps post et périscolaire.

Actifs et retraités peuvent poser leur candidature à la fonction de DDEN, sous réserve des conditions civiles d'éligibilité. Le temps consacré à la fonction de DDEN est à minima de 3 présences lors des conseils d'écoles. Être DDEN est un engagement citoyen pour la défense de l'école publique.

### **Comité d'Intérêt de Quartier (CIQ)**

Le Comité d'Intérêt de Quartier a pour mission d'alerter les services municipaux sur des problèmes d'hygiène et de salubrité, sécurité dont pourraient souffrir les habitants et notamment toucher les écoles du quartier. Leur action est complémentaire avec les missions du DDEN. Recréer du lien entre l'école et son milieu est essentiel, d'autant plus que les problématiques tant sociales que de sûreté pour les habitants sont les mêmes.

Être DDEN est un engagement citoyen pour la défense de l'école publique. Actifs et retraités peuvent y contribuer, en posant leur candidature à la fonction de DDEN, sous réserve des conditions civiles d'éligibilité. Le temps consacré à la fonction de DDEN est à minima de 3 présences lors des conseils d'écoles.

*TEXTE de présentation de la fonction de DDEN – diffusion dans l'objectif d'explicitation la mission et de recruter de nouveaux DDEN – Lettre municipale, site Internet...*

### DDEN, une action citoyenne au service de l'école publique

Si vous avez plus de 25 ans, si l'école vous intéresse, si son avenir vous préoccupe, si vous pensez que la seule école de la République doit être l'école publique laïque, si vous souhaitez œuvrer pour son devenir et son amélioration **rejoignez les DDEN** (Délégués départementaux de l'Éducation Nationale).

Bien que bénévole, le DDEN exerce une **fonction officielle** (nommé pour 4 ans par le Délégué Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) sous couvert du Préfet en Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN).

Ses missions sont diverses. **Il visite les écoles** maternelles et élémentaires et doit **veiller aux bonnes conditions d'accueil des enfants** dans l'école et aux abords de l'école. Il doit assister et **participer au Conseil d'école** dont il est membre de droit (3 fois dans l'année scolaire).

Le DDEN est un **partenaire de l'école, référent** pour relayer de l'information, **faciliter la communication** entre enseignants, parents d'élèves, élus ...

**Nommé dans une circonscription**, le DDEN échange régulièrement avec ses autres collègues ce qui lui permet d'enrichir ses savoir-faire et échanger des informations. Il pourra trouver auprès d'associations dédiées des propositions de formation sous la forme de réunions et d'échanges des pratiques ou de rencontres.

### CONTACT :

 NOM – Prénom.....

 .....

 .....@.....

### TEXTE de présentation de la fonction de DDEN et de l'UDDEN 13

L'Union des Bouches-du-Rhône des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (UDDEN 13) accompagne les DDEN dans l'accomplissement de leur mission et contribue au maintien d'un service public d'éducation pour tous les élèves.

**Notre projet est ambitieux.** Au service des principes laïques, l'UDDEN 13 encourage et valorise les actions initiées par les DDEN, en partenariat avec les acteurs éducatifs territoriaux, pour promouvoir la citoyenneté dans une parfaite complémentarité avec l'école et les familles

**Notre fonction est officielle.** Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) sont des bénévoles, actifs ou retraités. Ils sont nommés officiellement pour quatre ans, par le Directeur Académique, sous couvert du Préfet.

**Notre espace d'intervention, c'est l'école.** Les DDEN exercent leur mission dans les écoles publiques, maternelle, élémentaire, ou primaire qu'ils visitent régulièrement. Ils peuvent être amenés aussi à visiter des écoles privées.

**Nous intervenons dans un cadre réglementaire.** Le Code de l'Éducation (Section 5) définit le cadre des interventions des DDEN : nous avons un rôle opérationnel qui s'étend sur divers domaines relatifs aux locaux scolaires (hygiène, salubrité, sécurité intérieure et extérieure, la restauration et divers équipements matériels...) et à la qualité de l'accueil de tous les élèves. Les DDEN siègent au Conseil d'Ecole, entendent les rapports des activités de l'école, les perspectives de travaux d'aménagements, donnent leur avis, suggèrent des évolutions.

**Nous sommes une personne ressource.** Le DDEN s'efforce de faciliter les relations entre l'école, la municipalité, les parents d'élèves et les partenaires du système éducatif. A l'issue de leurs visites, les DDEN signalent et proposent aux autorités en charge de l'Éducation Nationale et aux autorités municipales, ce qu'il convient d'entreprendre pour que les écoles disposent de tous les moyens nécessaires pour assurer un enseignement et un accueil de qualité à tous les élèves.

**Notre association est investie dans une démarche d'accompagnement.** Les DDEN sont invités régulièrement à des temps de formation et d'échanges sur leurs expériences, à rencontrer des personnes ressources habilitées, à participer à des projets collectifs. Les réunions trimestrielles de bilan des délégations font l'objet d'échanges et de synthèses adressées aux autorités concernées.

**Vous avez plus de 25 ans, Vous jouissez de vos droits civils et familiaux, Vous souhaitez vous investir au service des enfants, devenez DDEN d'une école !**